

Volontaire Service Civique
Foncier-SIG

Poste vacant	
Présentation de l'environnement professionnel	<p>La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) de la Guyane regroupe 7 services composés de 90 agents, elle est basée à Cayenne. Elle dispose d'un service à Saint-Laurent-du-Maroni, rassemblant des agents des différents services.</p> <p>Le Service Forêt Aménagement des Territoires (SFAT) accompagne les communes dans leur développement local et l'aménagement de leurs territoires. Il regroupe le Pôle Forêt, le Pôle Expertise Équipements Publics, un pôle SIG, un pôle Foncier Agricole et compte 18 agents.</p> <p>Le pôle Foncier Agricole est composé de 7 agents. Ils participent aux procédures d'attributions du foncier agricole sur le Domaine Privé de l'Etat, accompagne les Collectivités pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, anime la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Agricoles Naturels et Forestiers (CDPENAF) et instruit la mesure « Aménagement et gestion du foncier agricole » du FEADER pour la période 2014-2020.</p>
Objectifs du poste	<p>Le VSC Foncier sera chargé de la maintenance de la base de données, assurera le bon fonctionnement de l'application pour les usagers du pôle foncier et devra développer les outils de suivi ou d'édition automatique qui lui sont liés.</p> <p>Le VSC Foncier sera chargé du traitement et de la mise à jour mensuelle des données références pour la cartographie dynamique OFAG « Outil du Foncier Agricole » hébergée sur la plateforme web mutualisée pour l'information géographique : Géoguyane.</p>
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour mensuelle de l'OFAG : numérisation et actualisation des couches de données. • Maintenance de la Base de Données Foncier (BD foncier) sur SGBR Postgres/Postgis et amélioration de l'interface utilisateur web s'y rattachant • Participation à la valorisation cartographique des données métiers DAAF issu de la BD Foncier.
Champ relationnel du poste	<p>Le volontaire de service civique, dans le cadre de sa mission, aura à travailler en étroite collaboration avec les agents du pôle foncier agricole pour l'exploitation de la BD Foncier et sa valorisation.</p> <p>Il aura également à entretenir des liens fréquents avec l'ensemble des partenaires de la DAAF impliquée dans la procédure d'attribution foncière notamment pour l'actualisation de la BD Foncier et de l'OFAG ;</p>
Indemnité VSC	<p>Indemnité mensuelle (environ 770 €) + Indemnité supplémentaire (environ 820 €)</p> <p>Prise en charge du voyage aller-retour (50 kg par voie aérienne)</p> <p>Couverture complémentaire à la charge de la DAAF</p>

	Le jeune en service civique a un statut de volontaire . Il ne s'agit pas d'un emploi salarié et il n'ouvre pas droit au chômage.	
Compétences liées au poste	<p style="text-align: center;">Savoirs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ maîtrise des systèmes de gestion de base de données relationnelles (SGBDR) et plus précisément de Postgrés/Postgis sous pgdamin et sql ▪ bonne connaissance en langage de programmation web notamment Java ▪ Une connaissance en SIG sur logiciel QGIS serait appréciée 	<p style="text-align: center;">Savoir-faire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sens de l'organisation ▪ Capacités relationnelles ▪ Dynamisme et esprit d'initiative ▪ Rigueur ▪ Autonomie et capacités d'adaptation
Personnes à contacter	<p>Contact pour informations concernant le poste et ses missions : Mme Gwladys BERNARD – Chef du SFAT Tél. : 0594 29 63 62 – gwladys.bernard@agriculture.gouv.fr</p> <p>Contacts pour dépôt de la candidature : Pierre PAPADOPOULOS, Directeur de la DAAF de Guyane Mail : direction.daaf973@agriculture.gouv.fr Chris VAN VAERENBERGH, Directeur Adjoint de la DAAF de Guyane Mail : direction.daaf973@agriculture.gouv.fr Patricia CARISTAN, Secrétaire Générale de la DAAF de Guyane Mail : sg.daaf973@agriculture.gouv.fr</p> <p>Vous pourrez consulter sur le lien suivant http://intranet.national.agri/Livret-sur-l-Outre-Mer un document sur les conditions spécifiques applicables aux agents exerçant en Outre-mer.</p>	